

FAIRE UNE PREMIÈRE DEMANDE OU UN RENOUVELLEMENT DE CARTE D'IDENTITÉ

Catégorie(s)

- Information
- Téléservice

Thématique(s)

- Numérique
- Démarches administratives du quotidien

Public(s)

- Tout public

Comment faire ?

Pour demander une carte nationale d'identité, vous devez fournir les pièces justificatives nécessaires. Elles dépendent de votre situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession ou non d'un passeport...

Pour gagner du temps, vous pouvez effectuer une **prédemande de carte d'identité en ligne**.

Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de demande.

A qui s'adresser ?

Vous devrez vous rendre dans une mairie équipée d'une station d'enregistrement avec les pièces justificatives et, le cas échéant, votre demande en ligne.

Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes. Attention, dans certaines Mairies, la prise de rendez-vous est obligatoire.

Mairie délivrant les cartes d'identités

Lien vers la ressource

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

Lien autre

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21089>